



Cafés du SCoT Discussions autour du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)



Compte-rendu de la réunion de Bonsecours

La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) poursuit l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans le cadre de **l'écriture des règles du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**, 7 nouvelles rencontres publiques territorialisées appelées « Cafés du SCoT » ont été organisées.

Le second Café du SCoT s'est tenu le **mardi 28 mai 2013** de 18h à 20h30 au Centre culturel « Le Casino » de Bonsecours pour les habitants du **secteur Plateau Est**.

Introduite par Pierre Bourguignon et Laurent Grelaud - Vice-Présidents de la CREA, la réunion a débuté par un bref rappel des objectifs de la rencontre et le récapitulatif des étapes précédentes. Les participants ont ensuite travaillé par groupe autour de 4 thématiques : **Trame verte et bleue - paysages - environnement**, économie - commerce - agriculture - forêt, **transports - urbanisme** et **habitat - consommation d'espaces - équipements**. A l'issue du débat, les contributions de chaque table ont été restituées à l'ensemble des participants.

METHODOLOGIE - 1 2 3 4 5 +

A chaque table, les participants ont été invités à donner leur avis sur des propositions de règles pour le DOO, en attribuant une note (de 1 à 5) à partir des critères suivants:

- Formulation
- Pertinence et contenu
- Faisabilité



Transports - cohérence - urbanisme



« Renforcer le réseau de transport collectif (TC) urbain et interurbain »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

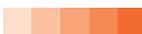
Le groupe recommande de compléter l'intitulé de la règle : « renforcer et développer le réseau... » dans l'idée d'un processus en mouvement et non d'un simple renforcement de l'existant.

Les participants s'entendent sur la nécessité de la règle et sur le fait que les transports en commun doivent bénéficier d'une plus grande amplitude horaire (notamment le soir), être plus rapides, plus fréquents... Ils préconisent également de renforcer le maillage du TEOR sur le Plateau Est qui semble un peu trop espacé pour le moment.

Les actions en faveur des transports en commun doivent être couplées à celles concernant la voiture individuelle en rendant l'utilisation de cette dernière plus contraignante et en encourageant ainsi le report modal.

Il faut également prévoir le partage des voies de bus en site propre avec les vélos (faisable notamment sur les couloirs du TEOR).

« Définir des principes d'aménagement des espaces publics en faveur des modes doux »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Selon les participants, la règle doit être précisée : il faut faire la distinction entre les déplacements de loisir et les déplacements quotidiens (pour se rendre d'un endroit précis à un autre), véritablement « utiles ». Ces derniers ont besoin d'axes structurants rapides, sécurisés et cohérents avec les besoins des habitants.

De manière générale, il est nécessaire de créer une continuité dans les itinéraires permettant des trajets directs en modes de déplacement doux.

« Déployer un réseau de parkings relais »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Selon les participants, les parkings doivent gagner en qualité paysagère et se développer dans le respect de l'environnement, notam-

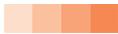


ment en privilégiant une implantation dans des zones déjà imperméabilisées ou en réduisant au maximum l'imperméabilisation des sols dans les zones nouvelles. La création de parkings semi-plantés est préconisée.

Toujours concernant le stationnement, la solution serait de prendre en compte l'évolution de la fréquentation et d'envisager la mutualisation des espaces. Un participant donne l'exemple du parking du CHU qui pourrait être ouvert à des personnes extérieures aux heures de faible affluence.

En plus des parkings relais, le groupe souligne la nécessité de créer plus de zones de rabattement pour les bus scolaires.

« Hiérarchiser le réseau routier pour favoriser le partage modal en faveur des modes doux »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

La formulation de la règle est ambiguë et conduit à exclure les circulations douces sur les axes les plus structurants. Pour les participants, il serait préférable de la rédiger ainsi : « Favoriser le partage modal en faveur des modes doux par une hiérarchisation du réseau routier ».

L'idée est soulevée d'amener les circulations douces, notamment les vélos, sur toutes les voies, y compris expressives. Il faut favoriser au maximum l'utilisation des modes doux par des aménagements sécurisés, continus et directs.

La règle suppose de définir la fonction de chaque type de voirie et d'adapter les modes de déplacements en conséquence.

Certains regrettent que la règle ne soit ni assez claire ni assez précise.

« Intensifier le développement urbain du plateau Est en concomitance de l'amélioration des transports »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

Les participants suggèrent de reprendre la formulation et de rédiger la règle ainsi : « Densifier le développement urbain du Plateau Est en cohérence avec l'amélioration des transports en commun ».

Ils s'entendent sur la nécessité de densifier l'espace seulement si cela ne se fait pas au détriment de la qualité et des espaces de vie communs (lieux de rencontre pour les jeunes par exemple).

Pour plus d'efficacité, ils préconisent une approche intercommunale pour les « Ateliers de la ville intense ».

Enfin, le contenu de la règle est à préciser et clarifier.



Trame verte et bleue - paysages - environnement



« Protéger les espaces de respiration en ville (nature en ville) »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Les participants insistent sur l'importance de protéger les espaces de respiration, vitaux pour une ville.

Les élus présents notent la difficulté de faire entrer la « nature spontanée » en ville, ils se heurtent à l'incompréhension des habitants qui en ont une image négative (saleté, manque de moyens pour entretenir les espaces verts...). Sans remettre en cause son rôle dans la préservation de la biodiversité, ils préconisent de supprimer la notion de « nature en ville » et de conserver seulement celle « d'espaces de respiration ».

Les participants ont conscience que pour imposer progressivement cette « petite nature en ville », il faut communiquer, éduquer, sensibiliser les personnes et accompagner les communes (actions par ailleurs prévues par la CREA).

« Aménager les espaces en tenant compte du cycle de vie des espèces »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Pour les participants, il serait plus juste de dire qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre le développement et la préservation des espèces.

Dans la forme, l'intitulé est juste mais trop contraignant et difficilement réalisable. Il faut veiller à ne pas devenir « otage des espèces » et que cela ne vienne freiner le développement du territoire.

« Pérenniser les lisières forestières en instaurant un recul de construction »

Formulation
Pertinence et contenu
Faisabilité

Pour le groupe, la limite de 30m proposée dans



le DOO est excessive. 15m serait une distance plus raisonnable et aisée à mettre en œuvre.

Avec la distance des 30m, les fonds de jardin implantés dans ces espaces seraient trop grands, ce qui est en contradiction avec la notion de densité. En outre, ces terrains ne seraient pas accessibles à toute la population (coût élevé) d'où la nécessité de réduire la distance de ces lisières de moitié.

Les constructions qui se situent aujourd'hui à proximité immédiate de la forêt posent des difficultés pour l'entretien du bâti : ombres, problèmes d'humidité, feuilles dans les gouttières... etc.

« Protéger les paysages « ordinaires » : mares, haies, arbres remarquables, prés, vergers, petit patrimoine bâti »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Tout le monde s'entend sur l'importance de préserver le patrimoine, témoin de l'histoire du territoire.

Cette règle suppose une approche intelligente de la protection de ces paysages ordinaires et

de préciser dans les PLU l'objectif de cette protection (des haies par exemple) : rôle hydraulique ? écologique ?...

« Gérer les eaux pluviales pour limiter les ruissellements »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Le groupe s'accorde sur la nécessité et la pertinence de la règle. Elle est d'autant plus importante que les pluies centennales sont plus fréquentes et entraînent systématiquement de lourds dégâts. Aussi, doit-elle être obligatoire et s'appliquer à tous les PLU.

La table préconise :

- d'aller plus loin sur le travail en amont, notamment auprès des agriculteurs avec une adaptation des cultures à la gestion de l'eau ;
- d'utiliser et valoriser le travail du SAGE ;
- d'inciter les gens à planter des haies pour améliorer la perméabilité du sol et l'infiltration des eaux.

Les participants suggèrent d'être plus explicites sur les dispositifs à mettre en œuvre en amont.





« Développer les projets de valorisation du bois local »

Formulation

Pertinence et contenu

Faisabilité

La règle paraît claire et pertinente au groupe.

Il propose de distinguer le bois d'œuvre du bois de consommation pour ne réserver le meilleur bois qu'à la construction.

Il attire l'attention sur la nécessité de rationaliser l'utilisation du bois et de s'adapter aux ressources du territoire. Le développement de l'agroforesterie pourrait notamment apporter des solutions en matière de bois de chauffage.

L'application de la règle ne peut relever de la volonté d'une seule commune ce qui rend sa faisabilité discutable.

« Protéger les grands espaces agricoles »

Formulation

Pertinence et contenu

Faisabilité

Dans sa formulation, la règle exclut délibérément les petites exploitations, à l'opposé

des vastes entités agricoles. Les participants insistent pourtant sur l'importance de préserver ces petites activités, comme le maraichage, présentes depuis toujours sur le Plateau Est.

Cette prescription est l'occasion de rappeler le rôle social et écologique (avec le captage des eaux pluviales notamment) de l'agriculture périurbaine et donc l'importance de sa préservation.

Il manque cependant des dispositions concernant le bâti agricole. Les participants notent les difficultés en termes de développement urbain des communes possédant des corps de ferme en centre-bourg et la nécessité de favoriser le dialogue entre les communes et leurs agriculteurs pour trouver des solutions satisfaisantes.

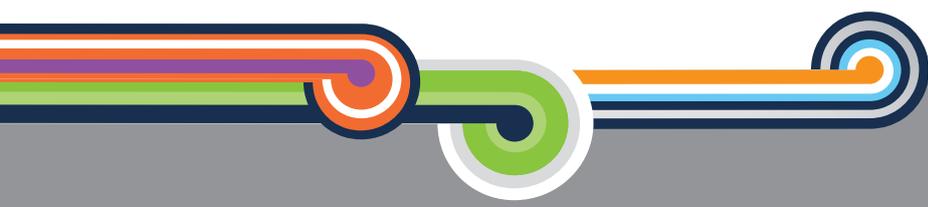
La faisabilité de la règle ne paraît pas évidente à tout le monde, il faudrait préciser les outils de mise en œuvre.

« Renforcer l'offre commerciale de proximité et fixer des exigences qualitatives pour les implantations commerciales »

Formulation

Pertinence et contenu

Faisabilité



Il faut apporter des précisions quant au caractère incitatif de la règle. Quels modes d'incitation pour quels types d'actions et d'exigences ?

Pour le groupe, les améliorations doivent porter autant sur les aménagements commerciaux existants que futurs (cf. orientations du PADD). Cette précision permettrait d'apporter un caractère dynamique à la règle.

Concernant la faisabilité, la mutualisation des espaces de stockage proposée dans le DOO semble difficile à mettre en œuvre pour certains.

« Polariser les activités commerciales dans les centres-villes et centres-bourgs »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

Concernant la formulation, les termes employés semblent un peu trop techniques à certains participants et peu accessibles.

Le groupe note la difficulté de maintenir des commerces dans les centres-villes face à la concurrence des centres commerciaux. Pour assurer leur pérennité, les polarités commerciales doivent impérativement rapprocher des commerces complémentaires et qui répondent aux besoins des habitants.

Sur le Plateau Est, la règle se heurte aux problèmes de déplacements, même si le groupe reste conscient que toutes les petites communes ne peuvent pas développer une offre commerciale importante.

Les participants attirent l'attention sur la question du stationnement qui doit être bien prise en compte pour les implantations nouvelles.

Ils recommandent également de s'intéresser à l'agriculture dans sa dimension d'activité com-

merciale (vente directe).

Les lois et les outils existent pour permettre l'application de la règle dont la mise en œuvre paraît donc tout à fait faisable.

« Localiser préférentiellement les activités tertiaires supérieures dans les cœurs d'agglomération »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

La formulation de la règle est claire et compréhensible, bien qu'une relecture soit nécessaire. Ils notent que les villes françaises dynamiques sont celles dont les établissements d'enseignement supérieur se trouvent en cœur de ville, aussi la prescription leur apparaît tout à fait pertinente et essentielle.

« Requalifier et densifier les zones d'activités existantes »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

Le groupe s'entend sur la nécessité de densifier les zones d'activités; celle de Carrier à Franqueville-Saint-Pierre est citée en exemple.

Dans cette action de requalification, il faut veiller à l'accessibilité et à la desserte en transports en commun. Tous les futurs projets doivent se situer dans des zones déjà bien irriguées en matière de transports.

Concernant la faisabilité, elle apparaît plutôt bonne dans la mesure où le PLU propose des outils adaptés pour mettre en œuvre la règle.





« Eviter de localiser les équipements recevant des personnes fragiles dans les zones d'exposition au bruit et aux polluants atmosphériques »

Formulation

Pertinence et contenu

Faisabilité

Les participants suggèrent de supprimer la notion de « personnes fragiles » dans l'intitulé de la règle qui la rend un peu trop exclusive.

Les recommandations faites dans le DOO apparaissent utiles à tous.

Ils proposent en outre de travailler en parallèle sur les causes des nuisances (bruits, pollutions...) afin de les réduire.

« Réduire de 20% la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers »

Formulation

Pertinence et contenu

Faisabilité

La formulation est claire mais incomplète. Il

est proposé d'ajouter « par rapport aux dix dernières années ».

Compte-tenu de la pression foncière aux portes de l'agglomération, il est important de « protéger les agriculteurs contre eux-mêmes ».

La faisabilité n'apparaît pas évidente, nécessitant un examen au cas par cas.

« Localiser les grands équipements dans les cœurs d'agglomération et les espaces urbains »

Formulation

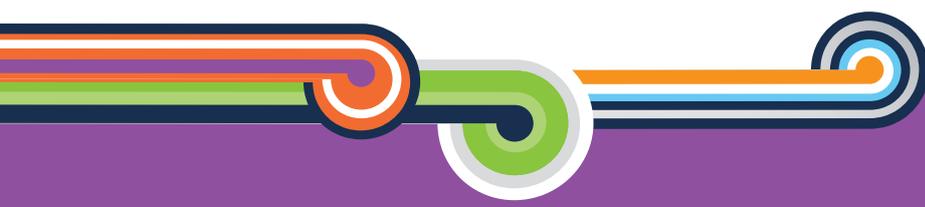
Pertinence et contenu

Faisabilité

Le groupe préfère la notion d'« équipements à large rayonnement » plutôt que celle de « grands équipements » dans l'intitulé de la règle.

Le groupe fait remarquer que les équipements doivent être bien desservis par les transports collectifs et accessibles à tout le monde en termes de coût.

Est évoqué le besoin d'une piscine sur le plateau Est.



Concernant la faisabilité, trouver des surfaces disponibles en cœurs d'agglomération ne semble pas être une chose facile. Pour autant, la plupart des grands équipements sont implantés en milieu urbain et le groupe reconnaît que les espaces ruraux ne sont pas à même de les accueillir. Cependant, l'éventualité d'une implantation dans des lieux plus isolés n'est pas à exclure totalement et pose alors les questions de l'accessibilité et du coût financier.

« Recommander des densités de construction de logements »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

Pour les participants, la formulation de la règle ne permet pas sa compréhension globale et immédiate : on parle de densité mais par rapport à quoi ? Il faut préciser quels types d'espaces sont concernés.

Il faut également faire la distinction entre espace urbain et espace rural où les objectifs de densité ne peuvent pas être les mêmes, d'où l'importance de se baser sur l'armature urbaine du PADD.

Dans le même ordre d'idée, la notion de densité en milieu rural pose problème à certains. Cela revient à dire aux gens qui viennent se « mettre au vert » qu'ils vont tout de même devoir subir une certaine promiscuité.

Néanmoins, tout le monde s'accorde à dire que la question de la densité est écologique et économique, donc primordiale aujourd'hui. Elle peut-être également sociale, en ce qu'elle permet la proximité et les liens entre les gens.

Pour la rendre supportable, tolérable, il faut soumettre la densité à certaines conditions : la création d'espaces verts et de respiration notamment.

« Développer 90% des nouveaux logements dans les cœurs d'agglomération et espaces urbains »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

Il faut trouver un équilibre entre densification, développement du transport et de l'emploi : aujourd'hui le Plateau Est est très demandé mais peu de gens y travaillent ce qui augmente considérablement les migrations pendulaires et génère des problèmes dans les déplacements.

La densité est importante pour le développement et la survie des villes. Il faut des services pour les gens mais également des gens pour maintenir les services. L'école est citée en exemple.

Cependant, le taux de 90% semble un peu excessif à certains, bien que l'on constate que c'est déjà ce qui se passe sur l'agglomération. Le groupe assure que pour permettre la mise en œuvre de cette règle, il va falloir être très persuasif avec les communes.





S'informer

www.la-crea.fr/la-crea-demain-2030

S'exprimer

Des registres d'expression disponibles au siège de la CREA
et dans les pôles de proximité et une adresse mail :

scot@la-crea.fr